

Séance du 29 mars 2012

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 23 mars 2012, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. Etchegaray à M. Lacassagne ; Mme Lauqué à M. Pommiez ; Mme Dumas à M. Gouffrant ; M. Labayle à M. le Maire ; Mme Chabaud-Nadin à Mme Castel ; Mme Thicoipé à M. Soudre ; Mme Loupien-Suares à M. Bergé.

**SECRETAIRE** : Mme Salducci.

Mme Demont présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET** : **CULTURE ET PATRIMOINE** – Musée Bonnat-Helleu – Prêt d'une œuvre de Charles-Joseph Natoire au conseil général du Loir-et-Cher.

Dans le cadre de l'exposition « Le naturel exalté, Marigny, ministre des arts au château de Menars » (29 juin – 16 septembre 2012 à Blois), le musée Bonnat-Helleu a été sollicité par le conseil général du Loir-et-Cher, pour le prêt d'un dessin de Charles-Joseph Natoire appartenant à la collection Jacques Petithory, dépôt du musée du Louvre. L'œuvre représente une vue des jardins de Rome, qui illustre le goût de Monsieur de Marigny pour les ruines antiques. Ses caractéristiques sont les suivantes :

« Vue du Campo Vaccino et du mont Palatin »

Pierre noire, plume et encre grise et noire, lavis gris et brun, aquarelle, avec rehauts de gouache blanche et reprises à la sanguine

Dimensions : 32 x 48,5 cm

Inventorié RF 50874

Valeur d'assurance : 70 000 € (soixante dix mille euros)

Les archives départementales du Loir-et-Cher conservent en effet un riche fonds patrimonial concernant les fabriques et terrasses commandées par le marquis de Marigny pour les jardins de son château à Menars en Loir-et-Cher. Afin de le mettre en valeur, le conseil général du Loir-et-Cher souhaite rendre un hommage à l'action peu connue de Marigny, qui porta le mécénat culturel de cette région à son plus haut niveau. Associant une exposition à un colloque consacré à l'arrivée du néoclassicisme en France, cette manifestation sera l'occasion de présenter la première rétrospective dédiée à Monsieur de Marigny, ministre de Louis XV et frère de Madame de Pompadour : « Marigny, le naturel exalté ». Abel-François Poisson de Vandières (1727-1781) fut Directeur général des Bâtiments, Arts, Académies, Jardins et Manufactures du Roi entre 1751 et 1773. De naissance roturière, il fut élevé dans le milieu parisien de la finance ; son destin changea lorsque sa sœur, Jeanne-Antoinette Poisson, devint maîtresse en titre de Louis XV. Il accomplit un voyage en Italie qui devait avoir des conséquences profondes sur l'art et l'architecture en France, et fut l'un des administrateurs de l'Ancien Régime resté le plus longtemps au service des arts. Il rassembla une collection de grande qualité, qu'il exposait d'une manière novatrice dans ses nombreuses demeures. Sous son impulsion furent édifiés, à Paris, le théâtre de l'Odéon, la place de la Concorde, l'église Sainte-Geneviève, l'Ecole militaire. Il fit appel à des artistes tels que Soufflot, De Wailly, Natoire, Boucher, Van Loo, Watteau, Vernet et Oeben.

Il est demandé au conseil municipal :

- d'accepter ce prêt, étant entendu que le directeur du département des Arts graphiques du musée du Louvre et le comité consultatif des musées nationaux ont préalablement émis un avis favorable, et que les frais de transport, de convoiement, d'emballage et d'assurance sont assumés directement par le conseil général du Loir-et-Cher, dans les conditions déterminées par la Direction générale des patrimoines dans le cadre des prêts inter-musées,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.